



Procès-verbal

4^e assemblée ordinaire du conseil d'administration

Le jeudi 18 juin 2026, à 19 h

Chalet Notre-Dame-des-Laurentides, 55, Rue Moïse-Verret

Présences

Membres avec droit de vote :

■ Audrey Boulianne	Présidente
■ Denis Demers	Secrétaire
■ Mostafa Oubellouch	Trésorier
■ Alba Giroux	Administratrice
■ Marie-Claude Martel	Administratrice

Absences

■ Marianne Métivier	Vice-présidente
■ Camille Boivin-Mathieu	Administratrice
■ Jean-François Verret	Administrateur

Autres présences

■ Raphaël Lebaillly	Conseiller du district des Monts
■ Ernesto Salvador Cobos	Conseiller en consultations publiques, Ville de Québec
■ Kathleen Breault	Secrétaire de soutien
■ Amélie Demers	Technicienne en loisirs
■ Manon Deschênes	Conseillère en culture, loisirs, communautaire

Outre les personnes mentionnées ci-dessus, une personne participe à l'assemblée.



Ordre du jour

4^e assemblée ordinaire du conseil d'administration

Le jeudi 18 juin 2026, à 19 h

Chalet Notre-Dame-des-Laurentides, 55, Rue Moïse-Verret

DÉROULEMENT		HEURE
1.	Accueil et ouverture de l'assemblée	19 h
2.	Lecture et adoption de l'ordre du jour	19 h 02
3.	Cooptation d'un nouveau membre au sein du conseil d'administration du conseil de quartier	19 h 05
4.	Présentation de la Ville sur le projet d'implantation d'un mur légal au parc Bon Pasteur	19 h 10
5.	Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 28 mai 2026 ■ 5.1 Suivi respectif	19 h 40
6.	Dossiers du conseil de quartier ■ 6.1 Projet d'initiative en faveur de la biodiversité (suivi)	19 h 50
7.	Période d'information du conseiller municipal	20 h 20
8.	Période de questions et commentaires du public	20 h 30
9.	Correspondance et trésorerie ■ 9.1 État des revenus et dépenses	20 h 45
10.	Divers	20 h 50
11.	Levée de l'assemblée	21 h 05



1. Ouverture de l'assemblée

Audrey Boulianne ouvre l'assemblée à 19h et souhaite la bienvenue aux personnes participant à la séance.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Audrey Boulianne fait la lecture de l'ordre du jour. Elle demande si d'autres sujets doivent être ajoutés. Ernesto Salvador Cobos propose de retirer le point 3.

Résolution CQNDL-26-CA-25

Sur proposition d'Audrey Boulianne, appuyée par Alba Giroux, il est résolu d'adopter l'ordre du jour avec le retrait susmentionné.

Adoptée à l'unanimité

3. Présentation de la Ville sur le projet d'implantation d'un mur légal au parc Bon Pasteur

Ernesto Salvador Cobos introduit Manon Deschênes et Amélie Demers qui viennent présenter le projet d'implantation d'un mur légal au parc Bon Pasteur.

Manon Deschênes débute avec une mise en contexte du projet. Suite à une problématique remarquée de graffiti, un plan de gestion des graffitis a été élaboré, dont un comité en assure la vigie. La présentatrice poursuit avec les grandes lignes du projet : nettoyage des graffitis, recension, sensibilisation, etc.

Elle explique ce qu'est un mur légal : un mur sur lequel la réalisation de graffitis est autorisée sous certaines conditions et qui a été sélectionné par la Ville selon certains critères (mur public, lieu déjà vandalisé, dimensions, visibilité, intégration à l'environnement urbain, etc.)

Amélie Demers poursuit avec la présentation des murs légaux existants : le mur du garage municipal au Parc Victoria et le mur de soutènement au Parc Dollard-Des-Ormeaux. Un troisième mur a nouvellement été installé à Beauport et un quatrième sera prochainement inauguré au Parc Bon-Pasteur.

Tout ce qui déborde du mur ou comporte des propos haineux est retiré sous la surveillance d'organismes communautaires partenaires.



C'est un nombre de signalements élevés au Parc Bon-Pasteur par les partenaires de la Ville et une collaboration avec la Maison des jeunes du secteur qui ont mené à la sélection de ce site pour l'implantation d'un mur légal.

Les résidences près du site recevront un document explicatif par la poste.

Audrey Boulianne demande ce qui arrive quand le mur est plein de graffitis. Manon Deschênes répond que les graffitis s'accumulent les uns sur les autres et que la situation s'autorégule. Dans la situation où il y aurait trop de graffitis peints au fil des ans, la Ville peut repeindre le mur dans son intégralité.

Un citoyen voisin du Parc Bon-Pasteur demande s'il y aurait moyen de préserver les bandes de la patinoire qui se font vandaliser. Les présentatrices prennent note la préoccupation pour leurs collègues aux équipements sportifs, et retiennent notamment d'éviter les bandes blanches, plus tentantes pour les graffeurs.

4. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 28 mai 2026

Audrey Boulianne demande s'il y a des modifications à apporter au procès-verbal.

RÉSOLUTION CQNDL-26-CA-26

Sur proposition de Audrey Boulianne, appuyée par Mostafa Oubellouch, il est résolu d'adopter le procès-verbal de la séance de mai tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité

4.1 Suivi respectif

Réponse de la Ville – vitesse sur la rue Pierre-Verret

Ernesto Salvador Cobos relaie la réponse de la Ville à la résolution CQNDL-26-CA-21, concernant la demande d'analyser la situation de la vitesse sur la rue Pierre-Verret.

Bonjour, nous allons demander une mise à jour de nos données de vitesse et de comptage (planifiés cet automne, pour tenir compte des déplacements scolaires), et allons vous revenir dans quelques mois avec notre analyse.

Réponse de la Ville – sécurité routière sur le chemin de la Grande-Ligne



Ernesto Salvador Cobos relaie la réponse de la Ville à la résolution CQNDL-26-CA-12, concernant la demande pour appuyer la sécurité routière sur le Chemin de la Grande-Ligne.

Bonjour, il est justement prévu, dès cette année, d'aménager un trottoir virtuel du côté est du chemin de la Grande-Ligne. Ce cheminement sera signalisé au moyen de balises flexibles, et débutera au sud à l'extrémité du trottoir existant près du ruisseau du Valet, pour s'étendre au nord jusqu'à la rue de Belleville.

M. Raphaël Lebailly confirme que le trottoir virtuel balisé a été installé sur la rue.

5. Dossiers du Conseil de quartier

5.1 Projet d'initiative en faveur de la biodiversité

Comme Marie-Jo Bégin Létourneau et Marianne Métivier sont absentes, Audrey Boulianne entrera en contact avec le représentant du Saiso pour approfondir les tenants du projet et déterminer quels membres du Conseil en assureront le suivi. L'activité de nettoyage et de plantation au cœur du projet se tiendra le 21 juillet prochain.

Ernesto Salvador Cobos remet à la présidente en mains propres le chèque de 4 000\$ pour le projet de biodiversité. Une résolution pour octroyer ce montant pour la réalisation du projet sera adoptée dans la section trésorerie.

6. Période d'information du conseiller municipal

Raphaël Lebailly partage quelques points d'information :

- La veille, il a obtenu le rapport du PUM (Plan urbain de mobilité) : au total plus de 6000 interactions avec les citoyens, dont 13 ateliers avec les partenaires et plusieurs consultations publiques dans les quartiers avec les citoyens et les jeunes. La première version de ce plan sera publiée en décembre prochain, suite à laquelle d'autres micro-consultations par quartier seront tenues.
- Un appel d'offre a été lancé pour la réfection du boulevard Henri-Bourassa, sur le tronçon du boulevard du Lac jusqu'à l'avenue de la Rivière-Jaune.

7. Période de questions et commentaires du public

Fête de la Pêche



Raphaël Lebailly était présent à la Fête de la Pêche et rapporte que l'événement a connu un bon succès. Alba Giroux suggère de faire un retour sur l'événement sur la page Facebook du Conseil.

8. Correspondance et trésorerie

Correspondance

Audrey Boulianne mentionne que le Conseil a reçu un courriel d'une citoyenne de la rue Dublin qui rapporte que toutes les affiches incitant à ralentir posées dans la rue ont été enlevées dans la nuit du 31 mai. D'autres affiches ont pu être réinstallées par la suite.

Raphaël Lebailly confirme que les bollards centraux s'en viennent.

Une invitation aux trois président(e)s de quartier de Charlesbourg a été lancée pour se rencontrer, afin de discuter des besoins et des problématiques de l'arrondissement, suite à la démarche de consultation lancée par la conseillère municipale Marie-Pierre Boucher.

Trésorerie

Mostafa Oubellouch effectuera un suivi pour la gestion du compte bancaire avec l'ancienne trésorière, Mélanie Guilmette.

8.1 Paiement des frais de secrétariat

RÉSOLUTION CQNDL-26-CA-27

Sur proposition de Marie-Claude Martel, appuyée par Alba Giroux, il est résolu de verser 125 \$ à M^{me} Kathleen Breault pour la rédaction du procès-verbal de la présente séance.

Adoptée à l'unanimité

8.2 Autorisation des dépenses

RÉSOLUTION CQNDL-26-CA-28

Sur proposition de Marie-Claude Martel, appuyée par Mostafa Oubellouch, il est résolu que le Conseil de quartier NDL octroie un montant maximal de 4 000 \$ pour la réalisation du projet d'initiative en faveur de la biodiversité.

Adoptée à l'unanimité



Marie-Claude Martel propose l'envoi de fleurs à l'ancienne administratrice Mélanie Guilmette, en guise de reconnaissance pour toutes ses années d'implication.

RÉSOLUTION CQNDL-26-CA-29

Sur proposition de Marie-Claude Martel, appuyée par Mostafa Oubellouch, il est résolu que le Conseil de quartier NDL octroie un montant de 75 \$ pour l'achat de fleurs en guise de cadeau de reconnaissance.

Adoptée à l'unanimité

Marianne Métivier a informé les membres par courriel qu'elle avait procédé au paiement des frais de mise à jour annuelle au Registraire des entreprises pour le Conseil.

RÉSOLUTION CQNDL-26-CA-30

Sur proposition d'Audrey Boulianne, appuyée par Mostafa Oubellouch, il est résolu que le Conseil de quartier NDL verse un montant de 41\$ à Marianne Métivier pour le remboursement des frais de mise à jour annuelle au Registraire des entreprises.

Adoptée à l'unanimité

9. Divers

Réponse de la Ville – voie cyclable sous les lignes d'Hydro-Québec

Ernesto Salvador Cobos relaie la réponse de la Ville à la résolution CQNDL-26-CA-03, concernant la demande pour l'aménagement d'une voie cyclable sous les lignes haute-tension entre la rue de la Faune et le Corridor des Cheminots.

Nous vous remercions tout d'abord pour l'intérêt que vous portez à la mobilité active dans la ville de Québec.

À première vue, ce projet paraît être une bonne idée, et la proposition de Mme Bégin-Létourneau est bien étoffée, mais il fait face à plusieurs contraintes majeures pour sa réalisation.

*Dans un premier temps, nous débiterons cette année le **projet de réaménagement de la rue de la Faune**, entre la rue de l'Apogée et le Parc-O-Bus de la Faune, qui se poursuivra jusqu'en 2028. Ce projet correspond à une portion du scénario 1 proposé.*

Par contre, les informations auxquelles nous avons accès montrent que le reste de ce projet serait excessivement complexe à cause de contraintes majeures.

Parmi celles-ci, nous notons:



- *La traversée de milieux naturels d'une valeur très importante, notamment celle d'un des plus grands milieux humides du territoire de la Ville et de plusieurs cours d'eau à protéger (impacte les scénarios 1 et 2);*
- *La traversée de la zone boisée près de la sortie de l'autoroute 73 (impacte le scénario 1);*
- *Des acquisitions coûteuses pour faire passer le lien sur des terrains actuellement privés, notamment ceux de l'Hôtel & Golf de la Faune inc. et du Golf des Tours (impacte le scénario 2);*
- *Des ententes à long terme à négocier avec Hydro-Québec (impacte les scénarios 1 et 2).*

L'ensemble de ces contraintes exercera certainement une pression financière importante pour la réalisation des scénarios proposés.

Ceci explique également les raisons pour lesquelles ces propositions ne font pas partie de notre réseau actuel et projeté, sauf pour le lien sur la rue de la Faune.

Il est important de noter, enfin, qu'en raison des ressources financières limitées, une priorisation des axes de mobilité active est effectuée. Celle-ci repose sur une analyse d'opportunité et de faisabilité basée sur le potentiel de déplacement de tous modes (loisirs et utilitaires), selon les secteurs de la ville. D'autres axes pourraient être ciblés dans le secteur en raison d'une faisabilité moins contraignante.

Malheureusement, pour ces raisons, nous ne pouvons donc pas répondre positivement à la demande de Mme Bégin-Létourneau et des Conseils de quartiers auxquels elle a présenté ce projet.

Le Conseil en discute. Ernesto Salvador Cobos effectuera un suivi de la réponse auprès de Marie-Jo Bégin Létourneau.

10. Levée de l'assemblée

L'ordre du jour étant épuisé, il est résolu de lever l'assemblée à 20 h 30.

Procès-verbal rédigé par M^{me} Kathleen Breault et révisé par Audrey Boulianne et M. Denis Demers.

SIGNÉ

Audrey Boulianne, présidente

SIGNÉ

M. Denis Demers, secrétaire